



GOUVERNEMENT
DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

CONSEIL DES MINISTRES COMPTE RENDU

Mercredi 4 décembre 2024

Le Conseil des ministres s'est réuni ce mercredi. Parmi les dossiers examinés, il a adopté les dossiers suivants (lien du sommaire interactif) :

- Aides de la délégation pour le développement des communes 2
- Première édition du forum pour la jeunesse LGBTQIA+ océanienne à Papeete 2
- Journée internationale des bénévoles et des volontaires 2024 : un rendez-vous pour célébrer l'engagement citoyen 3
- Les Journées d'études sur la marginalité sociale en Polynésie : Agir ensemble pour une société plus inclusive..... 4
- Nomination du teneur des registres du commerce et des sociétés et des sûretés mobilières..... 5
- Le Pays soutient l'investissement des petites entreprises sises en Polynésie 5
- Subventions en faveur d'établissements scolaires..... 6
- Patrimoine culturel de la commune de Taiarapu-Est et perspectives pour 2025 6
- Subventions en faveur de l'Institut de la Jeunesse et des Sports de Polynésie française (IJSPF) 7
- Passage en phase d'épidémie avérée de dengue pour Tahiti et Moorea 7



Aides de la délégation pour le développement des communes

Dans le cadre de sa politique de soutien aux investissements communaux, le conseil des ministres, délocalisé à Tairapu Est, a approuvé l'octroi d'un financement à la commune de Paea pour l'acquisition d'une emprise parcellaire destinée à l'aménagement d'un nouveau cimetière.

Ce dossier est le dernier instruit et programmé au titre de la session de dépôt de février 2024 de la Délégation pour le développement des communes (DDC).

Ce projet, essentiel pour répondre aux besoins croissants de la population, s'inscrit dans une démarche d'aménagement durable. La commune de Paea, confrontée à la saturation de son cimetière communal actuel, bénéficiera de ce financement pour acquérir une superficie de 9 305 m². Cet espace permettra l'aménagement de 600 concessions, d'un site cinéraire, de sanitaires et d'un parking, assurant ainsi une capacité suffisante pour les sept prochaines années.

Le financement total de l'opération s'élève à 189 822 000 F CFP, dont 117 142 157 F CFP seront pris en charge par le Pays, représentant 61,71 % du coût global.

Cette décision marque l'aboutissement des travaux de la session de février 2024 de la DDC et reflète l'engagement du Pays à accompagner les communes dans leurs projets structurants, garantissant une meilleure qualité de vie aux populations.

Première édition du forum pour la jeunesse LGBTQIA+ océanienne à Papeete

La Vice-présidence de la Polynésie française a le plaisir d'annoncer la tenue du premier Forum pour la jeunesse LGBTQIA+ océanienne, qui se déroulera à Papeete du 4 au 6 décembre 2024. Cet événement, orchestré par l'association "Cousins Cousines de Tahiti" en partenariat avec ILGA Océanie, réunira une vingtaine de jeunes militants des îles du Pacifique.

Avec pour objectif de promouvoir l'égalité, la diversité et l'inclusion au sein de nos sociétés océaniques, ce forum offrira aux participants l'opportunité d'échanger leurs expériences et de développer des plans d'action concrets.

A travers des ateliers participatifs et des discussions, ils pourront œuvrer ensemble au renforcement des droits et LGBTQIA+ dans la région.

Cet événement s'inscrit dans une stratégie globale visant à garantir que les voix de la jeunesse LGBTQIA+ soient entendues et prises en compte dans l'élaboration des politiques locales. Il constitue également une étape préparatoire à la conférence sur les droits humains prévue en mai 2025, où l'implication des jeunes de la région océanique sera mise en avant.



Pour valoriser cette initiative et témoigner du soutien du gouvernement à cette cause importante, une rencontre sera organisée le mercredi 4 décembre 2024 à 17h, au Fare Pote'e de la Vice-présidence. Cet événement réunira les jeunes participants, les membres d gouvernement et les personnalités de la communauté LGBTQIA+.

Journée internationale des bénévoles et des volontaires 2024 : un rendez-vous pour célébrer l'engagement citoyen

Minarii Chantal GALENON-TAUPUA, Vice-présidente, ministre des Solidarités, en charge de la Famille, de la Condition féminine, des Personnes non autonomes et des Relations avec les institutions, annonce la tenue de la Journée internationale des bénévoles et des volontaires, qui se déroulera le vendredi 6 décembre 2024 au Parc Paofai de 8h30 à 23h.

Cet événement est organisé sous le haut patronat de Moetai BROTHERSON, Président de la Polynésie française.

Cette journée a pour objectif de valoriser le rôle essentiel des bénévoles et des volontaires dans la société polynésienne, de susciter de nouvelles vocations, notamment auprès des jeunes, et de sensibiliser la population aux nombreuses opportunités qu'offre l'engagement citoyen. À travers cette initiative, il s'agit également de souligner que l'engagement dans des actions solidaires contribue non seulement au bien-être collectif, mais aussi à l'épanouissement personnel de celles et ceux qui s'y investissent.

Tout au long de la journée, les visiteurs pourront découvrir une grande diversité d'organisations locales qui présenteront leurs missions et leurs actions à travers des stands d'information et de sensibilisation. Ces rencontres permettront d'établir un lien direct entre le public et de mettre en valeur les projets menés et d'encourager le recrutement de nouveaux bénévoles.

La journée sera également marquée par un moment fort en fin d'après-midi, avec la remise des Trophées du cœur. Ces distinctions viendront honorer des initiatives exemplaires, qu'il s'agisse d'actions collectives ou individuelles, et célébreront des contributions remarquables au service du bien-être et de la solidarité en Polynésie française.

Pour clôturer cette journée exceptionnelle, une soirée cinéma en plein air viendra réunir petits et grands autour d'une projection cinématographique.

Cet événement se veut un espace d'échanges, d'inspiration et de reconnaissance. Il rappelle que l'engagement citoyen est un pilier essentiel de notre société et une expérience enrichissante pour chacun.



Les Journées d'études sur la marginalité sociale en Polynésie : Agir ensemble pour une société plus inclusive

Minarii Chantal GALENON-TAUPUA, Vice-présidente de la Polynésie française et ministre des Solidarités, de la Famille, de la Condition féminine, des Personnes non autonomes et des Relations avec les institutions, annonce la tenue des Journées d'études sur la marginalité sociale en Polynésie. Ces journées se dérouleront le lundi 9 décembre 2024, de 7h30 à 15h30, et le mardi 10 décembre 2024, de 8h30 à 11h30, à la Présidence de la Polynésie française. L'événement se tiendra sous le haut patronage de Moetai BROTHERSON, Président de la Polynésie française.

La marginalité sociale est un phénomène complexe et multiforme, touchant un grand nombre de personnes à travers toutes les générations, les plaçant en marge de la société. Elle constitue à la fois une conséquence et une cause de problématiques sociales majeures. Face à cette réalité préoccupante, il est essentiel de mieux comprendre ses mécanismes pour proposer des solutions concrètes, innovantes et durables.

C'est dans cette perspective que la ministre des Solidarités s'engage pleinement dans la prévention des risques de marginalisation sociale, la lutte contre l'exclusion et le combat contre toutes les formes de discrimination.

Cette initiative repose sur un constat alarmant : la stigmatisation et les discriminations renforcent les inégalités sociales, limitant l'accès des personnes marginalisées aux ressources essentielles telles que le logement, la santé ou l'éducation. Ces défis, aggravés par un isolement social croissant et une vulnérabilité économique accrue, plongent de nombreuses personnes dans une précarité profonde.

Les Journées d'études sur la marginalité sociale en Polynésie offriront un cadre de réflexion collective permettant de redéfinir notre regard sur ce phénomène. Grâce à une approche pluridisciplinaire, elles viseront à mieux comprendre ses causes profondes et à explorer des réponses adaptées. Experts, institutions, associations et membres de la société civile se réuniront pour partager leurs analyses, mutualiser leurs ressources et proposer des actions concrètes en faveur d'une société plus inclusive et équitable.

Cet événement représente une opportunité précieuse de mobiliser les énergies et de renforcer la collaboration entre tous les acteurs concernés. Par le dialogue et l'échange d'idées, ces journées ont pour ambition de bâtir des solutions durables, au bénéfice du bien-être collectif.



Nomination du teneur des registres du commerce et des sociétés et des sûretés mobilières

En vue du prochain transfert du registre du commerce et des sociétés (RCS) à la Polynésie française le 1^{er} janvier 2025, le Conseil des ministres a acté la nomination de la SELARL « greffe du tribunal mixte de commerce de Papeete société titulaire d'un office de teneur des registres du commerce et des sociétés et des sûretés mobilières » en qualité de société titulaire de l'office de teneur des registres du commerce et des sociétés.

Deux candidatures avaient été adressées au Président de la Polynésie française conformément aux dispositions qui régissent la profession de teneur des registres et c'est celle de Gilles LAMBERT, également nommé teneur associé de la société, qui a été retenue.

Cette Société d'Exercice Libéral à Responsabilité limitée (SELARL) devrait donc, sous réserve d'être également nommée greffière du tribunal mixte de commerce, exercer les fonctions de teneur du RCS notamment à compter du 1^{er} janvier 2025.

Gilles Lambert devra prêter serment devant le tribunal mixte de commerce de Papeete dans les deux mois qui suivent la publication de son arrêté de nomination.

Le Pays soutient l'investissement des petites entreprises sises en Polynésie

Dans le cadre de sa politique de soutien aux petites entreprises du Pays, le Conseil des ministres a approuvé **8 nouvelles demandes d'aide économique**.

Ces aides s'inscrivent dans les dispositifs d'Aide à l'Équipement des Petites Entreprises (AEPE) et d'Aide à la création et à la revitalisation des Petits Commerces et Restaurants (APCR), favorisant la modernisation et la compétitivité des entreprises du Fenua.

En effet, ce soutien économique permettra aux bénéficiaires d'acquérir des équipements professionnels modernes et d'aménager leurs locaux, afin d'améliorer leur productivité, leur attractivité et leur compétitivité sur le marché local.

Au global, les aides octroyées cofinanceront à hauteur de **6 111 000 F CFP** des dépenses stratégiques pour ces petites entreprises, pour un investissement global hors TVA s'élevant à **20 674 922 F CFP**.

Relevant de différents secteurs notamment du tourisme, du BTP, des services, du commerce et de la restauration, ces 8 entreprises prévoient **la création de 7 emplois majoritairement en CDI**. Ainsi, le Pays confirme son engagement à encourager l'essor des petites entreprises, moteur essentiel de l'économie de la Polynésie.



Subventions en faveur d'établissements scolaires

Sur proposition du ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Culture, le Conseil des ministres a adopté l'octroi de subventions, en faveur d'établissements scolaires, d'un montant total de **12 124 095 F CFP**.

Les subventions ont été réparties comme suit :

Établissements scolaires	Subventions	Montants
Lycée Diadème, Te Tara O Maiao	Attribution d'une subvention d'investissement pour financer l'acquisition d'équipements pour les laboratoires de sciences	7 526 210
Lycée d'Uturoa - Raiatea	Attribution d'une subvention de fonctionnement pour financer le fonctionnement du campus connecté	4 597 885
TOTAL		12 124 095 F CFP

Patrimoine culturel de la commune de Taiarapu-Est et perspectives pour 2025

La commune de Taiarapu-Est, située dans la presqu'île de Tahiti, est un territoire riche d'un patrimoine culturel et naturel exceptionnel. Ce patrimoine, à la fois matériel et immatériel, témoigne de l'histoire ancienne et récente de cette région, qui regroupe aujourd'hui les communes associées de Fa'aone, Afa'ahiti-Taravao, Pueu et Tautira.

La commune de Taiarapu-Est s'étend sur 216 km² et rassemble 112 sites culturels répertoriés, répartis entre les quatre communes associées. Parmi eux, le fort de Taravao, construit en 1844 et classé monument historique en 1952, se distingue par ses multiples usages historiques : militaire, pénitentiaire, hospitalier, avant de devenir un symbole patrimonial central pour la presqu'île de Tahiti.

En 2024, un périmètre de protection de 2 379 m², avec un champ de visibilité de 100 mètres autour du monument, a été défini pour ce monument. Des travaux urgents de sécurisation de la façade sont en préparation, et des discussions sont en cours pour explorer des projets de valorisation culturelle du fort de Taravao, bien que la priorité actuelle reste la préservation du site.



En effet, ce monument historique, par son emplacement stratégique et sa riche histoire, a le potentiel de devenir un levier de développement culturel et économique pour la commune de Tairapu-Est. En poursuivant ces actions, le fort de Taravao pourra non seulement préserver son caractère historique, mais aussi devenir un espace vivant, contribuant au rayonnement culturel de la presqu'île de Tahiti et plus globalement de notre Pays.

Subventions en faveur de l'Institut de la Jeunesse et des Sports de Polynésie française (IJSPF)

Sur proposition de la ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Prévention contre la délinquance, en charge de l'Artisanat, le Conseil des ministres a adopté l'octroi de subventions :

- ***En investissement en faveur de l'IJSPF pour le financement de 4 projets pour un montant total de 281 000 000 F CFP :***

Etude pour la réhabilitation du complexe sportif de Fautaua dans le cadre de l'organisation des Jeux du Pacifique 2027	185 000 000
Etudes relatives à la construction d'un atelier au complexe sportif de Pater dans le cadre des Jeux du Pacifique de 2027	26 000 000
Etude relatives à la construction d'une salle de squash au complexe sportif de Pater dans le cadre des Jeux du Pacifique de 2027	30 000 000
Rénovation des chambres de l'immeuble Jacques Teheiarri Bonno à Pirae	40 000 000

Passage en phase d'épidémie avérée de dengue pour Tahiti et Moorea

Le ministère de la santé a informé son conseil d'une hausse constante observée depuis le mois de septembre 2024, du nombre de cas de dengues sur Tahiti et Moorea, avec des premiers cas signalés aux Îles Sous-le-Vent depuis le mois d'octobre 2024.

Le passage en phase d'épidémie avérée (niveau 3a) du plan de lutte contre la dengue et les arboviroses a donc été déclaré par Cédric MERCADAL, ministre de la Santé, en charge de la Prévention et de la Protection sociale généralisée, pour les îles de Tahiti et de Moorea. Les autres îles restent en phase d'alerte.

Les objectifs actuels sont de surveiller l'évolution de l'épidémie, limiter son impact sanitaire et d'anticiper les besoins en soins.

Les actions mises en œuvre dans le cadre de cette phase, sont :

- l'activation de la cellule de gestion d'alerte épidémique, pilotée par l'Agence de Régulation de l'Action Sanitaire et Sociale (ARASS), mobilisant différent acteurs,



représentant du gouvernement, de la Direction de la santé, des communes, des laboratoires et d'autres partenaires ;

- le renforcement de la surveillance épidémiologique avec les laboratoires, les établissements de santé et le réseau de médecins sentinelles ;
- la prise en charge ciblée des tests diagnostiques, avec l'arrêt des dépistages systématiques ;
- le recensement obligatoire des cas confirmés, notamment les hospitalisations et décès, par les professionnels de santé ;
- le suivi des stocks de médicaments pour prévenir toute tension d'approvisionnement ;
- la préparation des plans de crise, pour anticiper un éventuel afflux de patients ;
- la communication intensifiée pour les voyageurs inter-îles et les touristes, avec des messages de sensibilisation aux gestes de prévention ;
- le lancement d'une campagne de mobilisation auprès de la population pour encourager le retrait des gîtes et les mesures individuelles de prévention en cette saison des pluies.

Cette mobilisation vise à endiguer la propagation de la maladie, à protéger les populations vulnérables, et à maintenir une gestion maîtrisée des ressources sanitaires.

La dengue se traduit par une fièvre, des douleurs dans les muscles, et des maux de tête. En cas de symptôme, il est recommandé de consulter un médecin sans tarder.

SERVICE DE LA COMMUNICATION
